



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1050

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Prestations de sécurité viabilité des tunnels gérés en régie par la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de prestations de service**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Morige, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1050**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Prestations de sécurité viabilité des tunnels gérés en régie par la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de prestations de service**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2014-4404 du Conseil du 13 janvier 2014, la Communauté urbaine de Lyon a autorisé la signature du marché à bons de commande ayant pour objet les prestations de sécurité-viabilité des tunnels gérés en régie par la Communauté urbaine à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon.

Le marché de prestations de sécurité viabilité des tunnels gérés en régie a été notifié sous le numéro 2014-269 le 31 juillet 2014 à la société Gruppo Servizi Associati (GSA) SPA pour une durée ferme de 4 ans et pour un montant minimum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 600 000 € TTC.

Cet avenant a pour objet l'extension du périmètre géographique d'intervention fixé au marché, initialement basé sur l'ensemble des 8 tunnels suivants : tunnel sous Fourvière (TSF), tunnel de la Croix-Rousse (TCR), tunnel Vivier Merle (TVM), tunnel Brotteaux-Servient (TBS), tunnel voute ouest de Perrache (VOP), tunnel rue Terme (TRT), tunnel des Tchécoslovaques (TCH), tunnel de la dépose minute Part-Dieu (DMPD).

En raison de la mise en place d'un mode d'exploitation bidirectionnelle dans le tunnel sous Fourvière lié, notamment, aux fermetures du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) pour réaliser des travaux de mise en sécurité lourds, des opérations de pose et dépose de balisage ainsi que la fermeture de 3 bretelles d'accès au tunnel s'avèrent nécessaires.

Les bretelles concernées relèvent, d'une part, pour le boulevard des Hespérides, du domaine public routier géré par la Métropole et, d'autre part, pour la bretelle de Tassin la Demi Lune et l'autoroute A7 entre la sortie 2 et les trémies de Perrache, du domaine public routier national géré par la direction interdépartementale des routes centre-est (DIR CE).

L'avenant n° 1 à la convention du 20 juillet 2006 passé entre la DIR CE et la Communauté urbaine, autorise cette dernière à intervenir sur le domaine public routier national, éventuellement par le biais d'un prestataire auquel il est lié contractuellement, pour assurer la continuité du balisage ainsi que l'activation et le repli du dispositif automatique de fermeture du tunnel sous Fourvière.

Ces prestations induisent un prix nouveau forfaitaire au marché initial d'un montant de 376,50 € HT pour la présence d'un agent de renfort pour le balisage bidirectionnel du tunnel sous Fourvière.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2014-269 à passer entre la Métropole de Lyon et la société Gruppo Servizi Associati (GSA) SPA pour les prestations de sécurité viabilité des tunnels gérés en régie par la Métropole de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Les dépenses au titre de marché seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - section de fonctionnement - exercices 2016, 2017 et 2018 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.